

Berne, le 25 septembre 2008

### La FMH et l'ASMAC à propos de SwissDRG

## **Apprendre des erreurs de l'Allemagne: une recherche concomitante précoce mène au succès**

**D'ici à 2012 au plus tard, le système de forfaits par cas sera une réalité dans les hôpitaux suisses. L'Allemagne applique ce système depuis quatre ans déjà, et en découvre des effets secondaires aussi désastreux qu'inutiles; or elle n'a pas effectué de recherche concomitante jusqu'à ce jour. La Suisse ne doit pas faire cette erreur. Pour cette raison, la FMH et l'ASMAC exigent clairement une recherche concomitante précoce et complète!**

Aujourd'hui, une vaste alliance regroupant des hôpitaux, des médecins, du personnel soignant et d'autres spécialistes hospitaliers proteste à Berlin contre le système allemand de forfaits par cas sous le slogan «Lumières éteintes à l'hôpital?». Ce système s'est révélé être un frein véritablement malsain en matière d'économies: la qualité des soins médicaux et infirmiers diminue dramatiquement en raison des restrictions de personnel. «Le système suisse de forfaits par cas a absolument besoin d'une recherche concomitante précoce et complète» estime le Dr Pierre-François Cuénoud, membre du Comité central de la FMH et responsable du domaine SwissDRG, «sinon les lumières s'éteindront aussi dans les hôpitaux suisse!» La FMH et l'ASMAC partagent cette opinion.

En vertu de la loi révisée sur l'assurance-maladie, les forfaits par cas devront également être introduits dans les hôpitaux suisses d'ici à 2012 au plus tard. Plusieurs cantons ont testé des systèmes DRG efficaces en termes de coûts depuis quelques années et, pour la plupart, avec des effets secondaires bien moindres que notre pays voisin. Même si le système allemand est à la base de SwissDRG, il s'agit d'éviter ses erreurs. En Allemagne, on a omis toute recherche concomitante précoce et complète, ce qui est une négligence impardonnable. Or seule une telle recherche permet de déterminer exactement les répercussions des forfaits par cas. L'introduction des DRG renforce en effet la tendance à prendre des décisions cliniques en fonction de critères économiques, comme l'a constaté la Commission nationale d'éthique dans son dernier rapport.

En Allemagne, il n'existe pas de recherche concomitante utilisable malgré une disposition légale l'exigeant. Cette recherche est pourtant nécessaire pour pouvoir déterminer si un changement doit

être imputé au système de forfaits par cas ou à un autre facteur. En outre, les erreurs de pilotage ne se laissent détecter que beaucoup trop tard en l'absence d'une recherche concomitante.

Alors que l'Allemagne a élaboré son système sans y impliquer les médecins, la FMH, qui est la Fédération des médecins suisses, développe le système suisse de forfaits par cas conjointement avec H+, santésuisse et la CDS. Dans notre pays, les médecins ont donc la possibilité d'y amener directement les demandes relatives aux soins. Comme le corps médical suisse souhaite éviter les erreurs, la FMH et l'ASMAC (Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique) exigent clairement des responsables de mettre sur pied une recherche concomitante précoce et complète. La qualité des soins médicaux ne pourra être conservée en Suisse qu'à cette condition!

**Renseignements :**

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH  
Téel. 031 359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch

Rosmarie Glauser, secrétaire politique ASMAC  
Tél. 079 688 86 57, courriel: glauser@vsao.ch